Responsable de l'exploitation et superviseur du traitement des fumées et eaux

Dans le cadre de votre fonction, vous êtes la personne de référence pour le département d'exploitation. Vous pilotez l'opérationnel de ce secteur et gérez une équipe de 12 collaborateurs. Vous garantissez également la gestion spécifique du traitement des fumées et de la qualité des eaux en assurant les tâches de contrôles et d'amélioration de ce secteur. La maîtrise de la gestion de projets est également l'un de vos atouts.

Entités

Exploitation et Maintenance

Supérieur

Directeur technique

Missions Responsable de l'exploitation

Par vos connaissances approfondies dans le domaine de la production d'énergie thermique, vous êtes la personne de référence pour le secteur de l'exploitation. En collaboration avec le directeur technique, vous optimisez les processus de production et de gestion des matières premières.

Vos principales missions sont les suivantes :

- Management du département de l'exploitation, y compris la gestion du personnel (12 collaborateurs)
- Gestion des commandes et planification du budget de l'entité.
- Supervision du fonctionnement des opérations et de la qualité.
- Supervision et planification des travaux d'exploitation et de maintenance des installations.
- Optimisation des processus et des méthodes de production.
- Participation à l'application de l'ordonnance MSST.
- Participation aux projets (modifications ou nouvelles installations).
- Collaboration avec les parties prenantes internes et externes pour garantir des standards de production optimaux.

Missions Superviseur du traitement des eaux et des fumées

- Pilotage du démarrage et l'arrêt des installations
- Conduite, maintenance et contrôle liées aux processus de qualité
- Gestion des commandes et les stocks de pièces de réserve
- Commande et réceptionne les différents produits chimiques
- Participation à l'élaboration du budget dans votre secteur de compétence
- Participation à l'équipe du service de piquet

Cette mission s'applique aux installations du traitement des fumées (laveur, deNOx, transport et lavage des cendres, réactifs et eaux).

- Prélèvement des eaux en vue des analyses avec notre partenaire externe: du traitement des eaux (1x/mois), eaux du Rhône et de la nappe phréatique (chaque 3 mois) selon autorisation du déversement des eaux dans le Rhône

- Compte rendu de l'installation (pannes, améliorations et…) pour les rapports du SEn (rapports mensuels OPAIR et TE, rapport annuel OMoD)

- *Remarque: Sauf mention contraire, ce document n'est pas exhaustif et n'a pas de valeur juridique.*